

Décision n°2025-20-tarifs

Décision portant approbation de tarifs de l'école d'été doctorale internationale « BruLau » 2025 _
SFR Maison de la Recherche

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que la Structure Fédérative de recherche Maison de la Recherche (SFR Maison de la Recherche) organise l'édition 2025 de l'Ecole d'été doctorale internationale « BruLau » du 2 au 6 juin 2025,

Considérant que ce colloque porte sur le thème de recherche en études de genre,

Considérant que cet évènement de renommée internationale est organisé depuis 2018 pour valoriser la recherche dans la perspective de genre principalement,

Considérant que ce type de rencontre a également pour objectif de mettre en présence des chercheurs, doctorants et étudiants pour le renforcement de leur formation en études de genre,

Considérant que la formation des étudiants et leur insertion professionnelle ainsi que la recherche font partie des missions dévolues à l'université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription à l'Ecole d'été doctorale internationale « BruLau » organisé par la Structure Fédérative de recherche Maison de la Recherche (SFR Maison de la Recherche).

Cet évènement aura lieu du 2 au 6 juin 2025, à Marseille, Campus Centre, site Ilôt Bernard Dubois.

Les tarifs d'inscription hors taxes sont ainsi définis :

Catégorie	Tarifs inscription HT	Tarifs inscription TTC
Doctorant Zone Sud	90,91€	100€
Doctorant Zone Nord	181,82€	200€

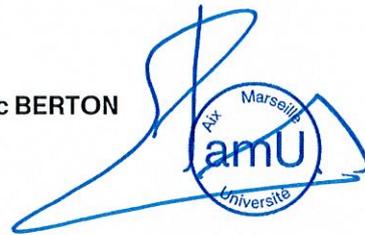
Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 24 mars 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **14 AVR. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **14 AVR. 2025**